

Éditorial

Un Œil de Perdrix, dix de retrouvés!



Ça y est, le compte à rebours est lancé! Dans quelques jours, les rues vont vibrer, les sourires vont fleurir et les rires vont résonner. On imagine déjà les retrouvailles improvisées, les «tiens, toi ici!» au détour d’une rue bondée, et ces instants où une simple rencontre devient un souvenir pour longtemps.

Le vendredi soir, c’est le top départ: on se retrouve, on papote, on rit... et l’on oublie vite l’heure, le programme et parfois même le chemin du retour. Entre deux stands, trois pulls noués à la taille qu’on perdra forcément, on se laisse porter par l’ambiance.

Bien sûr, les confettis sont de la partie... dans les cheveux, dans les poches, et surtout dans la bouche, parce qu’apparemment, mélangés à un bon Œil de Perdrix, c’est une spécialité locale.

Il y a aussi ces petits moments qui font tout: chanter les refrains cultes sans se tromper (ou presque), crier à tue-tête «Viens, je t’emmène au vent» par cœur et sans accroc (preuve qu’on a encore de la mémoire, malgré tout), danser sur La Java de Broadway comme si c’était la première fois... Virevolter comme si personne ne regardait, partager un fou rire... et se lancer des regards complices, les yeux en forme de cœur, parce que oui, c’est tellement bien.

Et le retour? Ah, le bus du retour... Là où se tissent les p’tites légendes: chants approximatifs, éclats de rire incontrôlés, promesses d’amitié éternelle... jusqu’à la prochaine Fête. Mais c’est ça aussi, la magie des Vendanges: des émotions en pagaille et des souvenirs plein les poches.

Alors, vivons ce vendredi comme il se doit. Que la fête soit belle, que les gens soient heureux! Parce qu’au fond, chanter, rire, danser, même au milieu du tumulte, c’est ce qui fait battre nos cœurs un peu plus fort. Et ça, c’est tout ce qui compte.

Bonne Fête des Vendanges à tous et prenez soin de vous!

Anouk Arbona, conseillère communale

Conseil général

Lors de sa séance du 15 septembre 2025, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Contre-projet en réponse à l’initiative populaire communale «Pour l’introduction de la gratuité des infrastructures communales (salles et terrains) pour les juniors/jeunes des associations locales (4 à 20 ans révolus) afin de soutenir la formation de la relève dans la commune de Val-de-Ruz»: accepté avec amendements			
Création d’une commission temporaire «Avenir du football à Val-de-Ruz et infrastructures sportives extérieures du Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane»: refusée	0	35	5
Transfert de l’immeuble Stand 16 à Cernier du patrimoine financier au patrimoine administratif: accepté			
Demande de délai concernant la motion M24.001 «Des coopératives d’habitation pour une meilleure politique de logement»: acceptée			
Projet d’initiative communale intitulée «Motion pour une pérennisation de la possibilité d’éteindre les passages piétons au cœur de la nuit»: prise en considération refusée	18	21	1

Le Conseil communal a décidé de renvoyer en commission la demande d’un crédit d’engagement de CHF 170’000 pour le subventionnement de dix cibles électroniques supplémentaires.

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à une interpellation et une question.

Forfait ski et Magic Pass

Depuis plusieurs années, la Commune et les remontées de téléskis Bugnenets-Savagnières SA et Crêt-du-Puy SA proposent à l’ensemble de la population des conditions attractives pour pratiquer le ski. Les forfaits de ski peuvent être acquis du **1^{er} septembre au 30 novembre 2025**. Les tarifs sont les suivants:

- 9 demi-jours: CHF 45 pour les enfants / CHF 90 pour toutes les autres personnes;
- 9 jours entiers: CHF 90 pour les enfants / CHF 180 pour toutes les autres personnes.

Les jours non utilisés peuvent être reportés sur la saison suivante. Ces forfaits sont flexibles et transmissibles au sein d’une même famille (conjoint/fratrie).

Les forfaits demi-jours sont utilisables en journée et lors des ouvertures nocturnes, pour une durée de quatre heures, et ce dès le premier passage au tourniquet.

Le formulaire de commande est disponible sur le site internet communal. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à l’adresse loisirs.vdr@ne.ch.

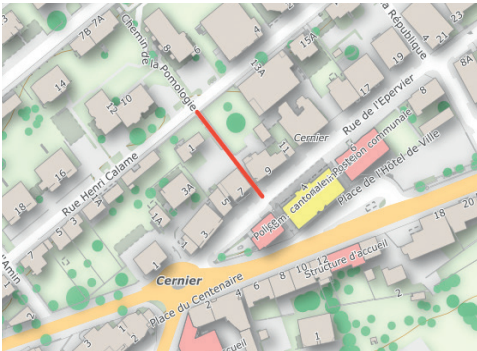
La gestion des commandes et la facturation sont sous la responsabilité de la Commune. L’établissement et la distribution des forfaits sont effectués par les téléskis. Délai de commande et validité de l’offre: **30 novembre 2025**.

Infos travaux

Cernier, chemin de la Pomologie

Depuis le 8 septembre 2025, l’accès reliant la rue de l’Épervier à la rue Henri-Calame fait l’objet de travaux de fouilles pour une durée d’environ deux mois. En raison des nombreuses fuites survenues ces dernières années, la conduite d’eau potable doit être remplacée.

Le service des eaux profite également de cette intervention pour poser un nouveau collecteur d’eaux usées en remplacement de l’actuel collecteur mixte, ainsi qu’un collecteur d’eaux claires afin de prolonger le réseau séparatif en amont.



Dombresson, chemin de la Charrière - rue de la Champey

Dans le cadre des mesures prévues par le plan général d’évacuation des eaux (PGEE), il est indispensable de remplacer le collecteur existant actuellement en mauvais état et présentant une contre-pente marquée avant son raccordement à la rue de la Champey. Les travaux débutent au cours du mois d’octobre et s’étendent jusqu’à la fin de l’année 2025.



Lecture publique

La bibliothèque publique communale de Val-de-Ruz à Fontainemelon, rue de Bellevue 3, est fermée durant les vacances d’automne du **lundi 6 au vendredi 17 octobre 2025**.

Réouverture le lundi 20 octobre 2025 selon les horaires habituels.

Le PAL, quoi de neuf?

Le PAL – plan d’aménagement local – définit ce qu’il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

La zone mixte

Une observation attentive, ou simplement curieuse, du nouveau PAL permet de remarquer la généralisation de la «zone mixte» au centre des localités de Val-de-Ruz. Pourquoi remplace-t-elle la «zone d’ancienne localité» utilisée auparavant?

Les possibilités offertes par les deux sont pratiquement identiques. Il s’agit d’assurer la cohabitation entre le lieu de vie et les activités de proximité caractéristiques d’une ambiance de village: petits commerces, salons de coiffure ou restaurants, mais aussi bureaux et activités artisanales ou industrielles de faible impact. De tous temps, l’activité économique a été présente dans les agglomérations; il s’agit de la maintenir afin d’éviter la transformation de notre région rurale en «cité dortoir».

Et la conservation du cachet de l’ancien bâti, alors? Les constructions historiques font aujourd’hui l’objet d’une protection plus stricte que par le passé. Et la sauvegarde des ensembles urbanisés dignes d’intérêt est garantie par les périmètres protégés. Val-de-Ruz en compte désormais huit: Dombresson, Petit-Chézard, Engollon, Le Bois-Noir à Cernier, La Jonchère, Grand-Savagnier, Saint-Martin et Villiers.

Habiter dans des villages préservés qui restent vivants, c’est l’un des objectifs du nouveau PAL.

Nouveaux habitants

La Commune a eu le plaisir d’organiser à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin, le 13 septembre 2025, la réception des jeunes citoyens, des nouveaux habitants ainsi que des personnes naturalisées.

Au programme: accueil en musique avec l’Union instrumentale de Cernier - présentation du Conseil communal - apéritif et échanges avec les représentants de plus de 25 sociétés locales - diffusion du film promotionnel «Val-de-Ruz au fil des saisons» - torrée supervisée par l’équipe forestière et intermède musical (duo flûte traversière & guitare) par le réseau MusicÔVal.

L’édition 2025 s’est déroulée en présence de près de 220 participants. Les Autorités communales se sont réjouies de cette journée qui a permis aux uns et aux autres de faire connaissance en toute convivialité.

Des légumes bio

Dans le cadre du troisième appel à projets du programme «Vivre ensemble», soutenu par le plan climat cantonal, la Commune, en partenariat avec le Jardin des Turricules, a été sélectionnée parmi les 12 lauréats sur un total de 30 projets déposés.

Cette expérience-pilote, prévue pour 2026, a pour objectif de proposer des légumes bio et locaux aux bénéficiaires de prestations sociales. En échange de quelques heures de bénévolat, les participants pourront accéder à une alimentation plus durable, tout en favorisant les liens sociaux et en encourageant une consommation écoresponsable.

Le financement obtenu va permettre de couvrir une partie des frais liés au projet et d’en réaliser une première mise en œuvre dès l’année 2026. Une étape qui pourrait ouvrir la voie à d’autres initiatives locales innovantes.

Plus d’infos: <http://www.ne.ch/vivre-ensemble>.



Déchèteries

Déchèterie de Chézard-Saint-Martin

À la suite de l’incendie qui a détruit la déchèterie de Chézard-Saint-Martin, il a été décidé de ne pas la remettre en activité, cela pour trois raisons: 1) le coût; 2) le fait que les déchèteries de Dombresson, Savagnier et Cernier peuvent intégrer les volumes; 3) l’objectif de créer une déchèterie unique à moyen terme. Les habitants de Chézard-Saint-Martin (centre et est) sont invités à se déplacer à Dombresson et à Savagnier.

Règles à respecter

Les employés de déchèteries sont tenus de veiller à l’application des principes suivants:

- il n’est pas autorisé de déposer des sacs noirs. Les sacs transparents le sont pour autant qu’ils contiennent une seule matière (par exemple: sagex);
- les barquettes plastiques sont éliminées dans les sacs taxés. C’est aussi le cas pour les flaconnages petits et moyens et les ampoules incandescentes, à jeter dans les sacs de 35l ou 60l;
- les sacs biodégradables ne doivent pas être utilisés pour les biodéchets (dégradation sur plusieurs années). Seuls les sacs compostables sont admis;
- les capsules à café en aluminium peuvent être amenées en déchèterie. Toutes les autres, ainsi que les capsules à thé, sont à jeter dans les sacs poubelles taxés.

Offres d’emploi

La Commune recherche:

- 1 collaborateur administratif au service de l’accueil pré et parascolaire (F/H) à 50%, entrée en fonction de suite ou à convenir. Lieu de travail: Cernier;
- 1 concierge d’immeubles (F/H) à 100%, entrée en fonction dès le 1^{er} mars 2026. Lieu de travail: collège de La Fontenelle à Cernier.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l’adresse rh.val-de-ruz@ne.ch. Davantage d’informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d’emploi».

Ouverture de la chasse

La chasse générale est ouverte du **1^{er} octobre au 10 novembre 2025** sachant que, pour certaines espèces, elle s’étend du 4 août 2025 au 31 janvier 2026. En règle générale, elle n’est autorisée que les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

Il n’y a pas de restriction légale pour les usagers de la forêt en période de chasse. Néanmoins, quelques règles de prudence sont à observer lorsque la présence de chasseurs est possible, comme porter des vêtements voyants, rester sur les chemins et éviter de se camoufler dans les fourrés.

En principe, les chasseurs évitent les zones les plus fréquentées et vont exercer leur activité au cœur des bois plutôt qu’en lisière de forêt.

Il est interdit de chasser à moins de 100 mètres des habitations ainsi que dans les cimetières et les vignes, ou encore dans les champs cultivés et les vergers, sauf accord du propriétaire.

Pour davantage d’information, le service des forêts renseigne à forets.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.

Jubilé

Christiane et Willy Debély à Cernier fêtent leurs noces d’or en septembre 2025.

